

## RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS PHOTOS

dans le cadre de l'événement les *Rendez-vous aux jardins*

### Article 1 – ORGANISATEUR ET DATES DU CONCOURS

Le CIRCA - association loi 1901, dont le siège social est fixé à la Chartreuse du Val de Bénédiction de Villeneuve lez Avignon, organise un jeu-concours de photos sur le réseau social Facebook, libre et gratuit, autour du thème des *Jardins de la Chartreuse*, du lundi 24 avril au dimanche 28 mai 2017 (minuit).

Le CIRCA est administrateur de la page Facebook : <https://www.facebook.com/La-Chartreuse-Cnes-de-Villeneuve-lez-Avignon-212600952114895/>

### Article 2 – QUI PEUT PARTICIPER

Ce jeu-concours est gratuit et ouvert à toutes personnes physiques, sans limite d'âge (la participation des mineurs étant néanmoins soumise à l'autorisation parentale) qui pratiquent la photographie en tant qu'amateur ou en tant que professionnel.

### Article 3 - COMMENT PARTICIPER

Entre le lundi 24 avril 2017 et le dimanche 28 mai 2017 (minuit), les participants sont invités à prendre une photographie dans l'enceinte de la Chartreuse du Val de Bénédiction représentant le thème des *jardins* et soit à :

- poster cette photo sur leur propre compte Facebook en identifiant « *La Chartreuse Cnes de Villeneuve lez Avignon* »

<https://www.facebook.com/La-Chartreuse-Cnes-de-Villeneuve-lez-Avignon-212600952114895/>

(Attention ici, veuillez à rendre ce post public pour que l'identification nous parvienne)

Les « j'aime » comptabilisés sur le compte Facebook du participant ne seront pas pris en compte, mais seulement les « j'aime » obtenu sur la page « *La Chartreuse Cnes de Villeneuve lez Avignon* ». Les photographies seront présentées dans un album.

- l'envoyer par email à l'adresse suivante [camille.bapst@chartreuse.org](mailto:camille.bapst@chartreuse.org), si la personne physique ne dispose pas d'un compte Facebook, en indiquant « jeu-concours photos » en objet du mail et en indiquant également, dans le corps de l'email, le prénom, nom, adresse et numéro de téléphone du participant.

Dans le cas d'un envoi par email, la photo envoyée sera ensuite publiée sur le compte Facebook de « *La Chartreuse Cnes de Villeneuve lez Avignon* » en vue d'obtenir un maximum de « j'aime ».

À l'issue de ce jeu-concours, une sélection de quinze photos ayant reçu le plus de « j'aime » sera effectuée par le CIRCA. Ces quinze photos seront exposées gratuitement dans certains « passe-plats » des cellules de résidence à la Chartreuse de Villeneuve lez Avignon lors de l'événement *Les Rendez-vous aux jardins* du vendredi 2 juin au dimanche 4 juin 2017.

Le CIRCA se chargera du tirage sur papier des photographies ainsi sélectionnées.

#### **Article 4 – SPÉCIFICITÉ DES PHOTOGRAPHIES**

Les participants devront s'assurer lors de la publication sur Facebook ou de l'envoi de leur photographie par email que les conditions suivantes sont respectées :

- Les participants au jeu-concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image qu'ils publieront sur Facebook ou qu'ils enverront par email et avoir l'autorisation des personnes identifiables sur la photo le cas échéant ;
- Les photographies ne devront pas porter atteinte, d'une quelconque manière, à toute personne et ne pas constituer un outrage aux bonnes mœurs, une incitation à la réalisation de certains crimes ou délits, à une quelconque provocation ou discrimination, à la haine ou à la violence. De même, les photographies de personnes nues ou en partie dénudées ne sont pas autorisées ;
- Les photographies feront l'objet d'une modération et d'une sélection si nécessaire au préalable par le CIRCA.

#### **Article 5 – AUTORISATION D'EXPOSITION ET DE DIFFUSION**

Les quinze participants retenus à l'issue de la sélection consentent, en tant qu'auteurs des photographies soumises et titulaires des droits de propriété littéraire et artistique attachés aux photos, comme condition de validité de leur participation au jeu-concours, à ce que les photos sélectionnés soient exposées, à titre gratuit, dans certains « passe-plats » des cellules de résidence à la Chartreuse de Villeneuve lez Avignon lors de l'événement *Les Rendez-vous aux jardins* du vendredi 2 juin au dimanche 4 juin 2017.

Chaque participant autorise le CIRCA à reproduire et à diffuser sa photographie, à titre gratuit et pour une durée illimitée, sur tous supports connus ou inconnus à ce jour (notamment sur la page Facebook de la Chartreuse de Villeneuve lez Avignon, le site internet de la Chartreuse de Villeneuve lez Avignon, blogs, newsletters, livres, etc.) à des fins éducatives mais également à des fins d'archivage, de promotion du CIRCA et de ses activités.

#### **Article 6 - PROCESSUS DE SELECTION**

Le CIRCA établira la liste des quinze photographies ayant collecté le plus de « j'aime » le dimanche 28 mai 2017. Les auteurs de ces quinze photographies seront informés à partir du lundi 29 mai 2017 par un message qui leur sera adressé via Facebook ou via email le cas échéant. Chacun d'eux devra confirmer l'acceptation de sa sélection par retour de message ou d'email.

En cas d'ex-aequo, le CIRCA se réserve le droit de départager les participants.

#### **Article 7 - INFORMATIONS NOMINATIVES**

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi n° 78-17 dite « Loi Informatique et Libertés », tout participant est informé de ce que les informations nominatives recueillies sont nécessaires pour sa participation au présent jeu et font l'objet d'un traitement informatique. Le participant est informé qu'il bénéficie d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données personnelles le concernant. Ces droits pourront être exercés sur simple demande écrite en contactant le CIRCA à l'adresse suivante : **CIRCA – BP 30 – 30404 Villeneuve lez Avignon.**

Les personnes qui exerceront leur droit de suppression des données les concernant avant la clôture du concours seront réputées renonçant à leur participation.

#### **Article 9 - RESPECT DU RÈGLEMENT**

La participation au concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

Toutes contestations relatives à l'interprétation ou à l'application du présent règlement seront tranchées par le CIRCA dans l'esprit qui a prévalu à la conception de l'opération.

Aucune contestation ne pourra être formulée après le 30 juin 2017.